

L'épreuve orale facultative d'allemand au baccalauréat professionnel
Note à l'attention des examinateurs

Définition de l'épreuve : BO n°30 du 23 juillet 2020.

Durée totale maximale de l'épreuve : 20 minutes.

Niveau attendu du CECRL : B1+.

Compétences évaluées : s'exprimer à l'oral en continu ; interagir à l'oral ; comprendre un document écrit.

L'évaluation s'effectue avec la grille nationale parue dans les BO n°28 du 15 juillet 2021 et le BO n°47 du 16 décembre 2021 fournie par le centre d'examen. Notation sur 20 points.

Seuls les points au-dessus de 10 seront pris en compte.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo47/MENE2135369N.htm>

ATTENTION : pour la partie 3 (compréhension de l'écrit), l'examineur devra fournir les documents supports aux candidats et ce, en nombre suffisant.

Il est souhaitable de rappeler aux candidats le format de l'épreuve.

Dans le cas où le candidat, par méconnaissance des modalités de l'épreuve, n'a pas préparé de prise de parole, l'examineur fera preuve de bienveillance et l'encouragera, avant la prise de parole, à exprimer une ou des démarches ayant fait appel à la langue ou une ou des démarches professionnelles illustrant son parcours.

<p>Partie 1 : 5 minutes maximum (Pas de temps de préparation)</p> <p>Notée sur 7 points</p>	<p><u>Expression orale en continu</u> Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat. Le candidat présente et rend compte :<ul style="list-style-type: none">• soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante ;• soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.Pour son exposé, le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut en effet être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension de son propos sur le travail, projet, produit ou service qu'il a réalisé ou sur l'expérience professionnelle qu'il a vécue.</p>
<p>Partie 2 : 5 minutes maximum</p> <p>Notée sur 7 points</p>	<p><u>Expression orale en interaction</u> À la suite de l'exposé du candidat se déroule un échange oral d'une durée maximale de 5 minutes. L'échange prend d'abord appui sur l'exposé du candidat (questions, demandes d'explications complémentaires). Si le candidat s'est peu exprimé à la 1^{ère} partie, l'examineur peut ouvrir et élargir l'entretien à d'autres questions.</p>

<p>Partie 3 : 10 minutes maximum dont 3 min pour prendre connaissance du texte</p> <p>Notée sur 6 points</p>	<p>Compréhension de l'écrit L'entretien est conduit en langue française. Le candidat a 3 minutes maximum pour prendre connaissance du document fourni par l'évaluateur. L'examinateur pose ensuite 4 à 6 questions en français, graduées du général au particulier. Le candidat répond en français. Le nombre des questions (4, 5 ou 6) et leur nature dépendent des réponses successivement apportées par le candidat.</p> <p>Le document : il s'agit d'un texte inconnu authentique fourni par l'examinateur, n'excédant pas 15 lignes, rédigé en langue étrangère (1 ligne : 70 caractères, espaces compris). Le document peut relever de genres différents : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi, etc. Il peut être informatif, descriptif, ou narratif ; il peut comporter du dialogue. Il peut être illustré par un élément iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc.). Il relève d'un des deux contextes d'utilisation de la langue vivante (situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ou situations et actes de la vie professionnelle). Il est ancré dans la réalité des pays dans lesquels la langue concernée est parlée. S'il relève du contexte de la vie professionnelle, il ne doit pas présenter un caractère excessif de spécialisation. Le candidat peut annoter le document fourni par l'examinateur. A l'issue de l'épreuve, le candidat restitue à l'examinateur le document support de l'évaluation.</p>
---	--

L'épreuve obligatoire ponctuelle d'allemand au BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
Note de cadrage à l'attention des examinateurs

Définition de l'épreuve : BO n°30 du 23 juillet 2020.

Niveau attendu du CECRL : LVA : B1+ / LVB : A2+.

Compétences évaluées : comprendre la langue orale ; comprendre un document écrit ; s'exprimer à l'écrit ; s'exprimer à l'oral en continu ; interagir à l'oral.

Cette épreuve se compose de **deux sous-épreuves** :

- **une épreuve écrite commune d'une durée de 1 heure ;**
- **une épreuve orale individuelle d'une durée de 10 minutes.**

L'évaluation des sous-épreuves s'effectue avec les grilles nationales parues dans les BO n°28 du 15 juillet 2021 et le BO n°47 du 16 décembre 2021 (grille pour l'épreuve écrite sur 12 points et grille pour l'épreuve orale sur 8 points) et fournies par le centre d'examen. La notation finale de l'épreuve est sur 20 points. Celle-ci se calcule en additionnant les notes des 3 parties de la première sous-épreuve et celles obtenues aux deux parties de la seconde sous-épreuve.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo47/MENE2135369N.htm>

1^{ère} sous-épreuve: EPREUVE ECRITE COMMUNE (1 heure sans préparation notée sur 12 points).

Le sujet de cette sous-épreuve écrite est national et fourni par le centre d'examen.

Le jury convoqué est chargé de faire passer les trois parties de la sous-épreuve.

Compétences évaluées

- compréhension de l'oral
- compréhension de l'écrit
- expression écrite
- niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL: B1+ (LVA) ou A2+ (LVB)

Durée et déroulement de l'épreuve écrite obligatoire

Outre les opérations habituelles liées à la surveillance, votre rôle consistera à piloter le déroulement de l'épreuve :

Avant le début de l'épreuve, rappeler très brièvement aux candidats qu'elle consiste en trois parties et qu'il revient aux candidats de gérer leur temps pour réaliser les parties CO, CE et EE une fois les trois écoutes passées. L'épreuve dure 1 heure à partir du lancement de la première écoute (= début de l'épreuve). Après les trois écoutes ou visionnages de la CO, les candidats disposent du temps restant pour réaliser la CO, la CE et EE dans l'ordre qu'ils souhaitent.

Au démarrage de l'épreuve, inviter les candidats à prendre connaissance du sujet.

Après une à deux minutes environ de prise de connaissance, à l'aide du matériel présent dans la salle, diffuser le support de compréhension orale (3 écoutes successives espacées d'une minute).

Piloter la compréhension orale passe par des opérations que doit savoir accomplir tout professeur de langue : ouvrir un fichier multimédia pour diffusion à l'aide du vidéoprojecteur et des haut-parleurs présents dans la salle. Dans la mesure du possible, nous vous invitons aussi à tester le matériel et la configuration sur place avant l'épreuve, par exemple au moyen d'un de vos supports pédagogiques multimédia sur clef USB.

<p><u>Partie 1</u></p> <p>Notée sur 4 points</p>	<p><u>Compréhension de l'oral</u></p> <p>Elle vise à évaluer les compétences de compréhension de la langue orale. Elle prend appui sur un document (enregistrement sonore ou vidéo) d'une durée n'excédant pas 1 minute 30 et dont le degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. La thématique du document relève de l'utilisation de la langue vivante dans les situations et les actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ou professionnelle.</p> <p><u>Déroulement</u></p> <p>Les candidats se voient proposer trois écoutes successives du document, espacées d'une minute. Au cours des trois écoutes, les candidats sont libres de prendre ou de ne pas prendre de notes, de répondre directement au sujet ou d'y répondre à l'issue de la troisième écoute.</p>
<p><u>Partie 2</u></p> <p>Notée sur 4 points</p>	<p><u>Compréhension de l'écrit</u></p> <p>Elle vise à évaluer les compétences du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue vivante étrangère. Elle prend appui sur un document inconnu ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 caractères, espaces compris) mis à la disposition des candidats et dont le degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu pour les candidats concernés. Ce document écrit – dont la thématique, le sujet ou l'objet peuvent avoir un lien avec ceux du support de la partie 1 – a trait lui aussi à l'utilisation de la langue vivante étrangère dans les situations et les actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ou professionnelle. Il est ancré dans la réalité du ou des pays de la langue concernée et peut relever de genres différents: publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc. Il peut être informatif, descriptif, ou narratif; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Il peut être illustré par un élément iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc.). S'il est lié à un secteur d'activité professionnelle, il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation.</p> <p><u>Déroulement</u></p> <p>Les candidats rédigent en français un compte rendu de leur compréhension du document. Ils peuvent, s'il sont proposés, s'appuyer sur des éléments de guidage fournis dans la consigne du sujet</p>
<p><u>Partie 3</u></p> <p>Notée sur 4 points</p>	<p><u>Expression écrite</u></p> <p>Elle vise à évaluer les compétences des candidats à s'exprimer à l'écrit en langue vivante étrangère. Les candidats disposent de deux sujets au choix, libellés en langue vivante étrangère. Les thématiques de ces deux sujets ne peuvent pas relever du même contexte d'utilisation de la langue vivante étrangère. Si l'un a trait aux situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne, l'autre se rapporte aux situations et actes de la vie professionnelle. Ces sujets peuvent présenter un lien thématique avec les documents supports de l'évaluation de la compréhension orale et de la compréhension de l'écrit.</p> <p><u>Déroulement</u></p> <p>Les candidats sont invités à rédiger, en langue vivante étrangère, un texte dont la longueur minimale attendue se situe entre 100 et 120 mots. Selon les sujets, les candidats peuvent être invités à réagir à une problématique d'ordre général, à commenter une citation ou une affirmation, à répondre à un message écrit (lettre, courriel, post ou article de blog, etc.) en langue vivante étrangère.</p>

2nde sous-épreuve - EPREUVE ORALE INDIVIDUELLE (10 minutes sans préparation notée sur 8 points)

Le jury convoqué est chargé d'interroger les candidats aux deux parties de la sous-épreuve. Selon les académies, l'oral obligatoire a lieu le même jour que l'épreuve écrite ou à une autre date.

Définition de l'épreuve orale obligatoire

L'épreuve orale obligatoire de langue vivante a pour objectif de vérifier au **niveau B1+ (LVA) ou A2+ (LVB)** les compétences du candidat dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle à :

- s'exprimer à l'oral en continu ;
- interagir à l'oral.

Durée et déroulement de l'épreuve orale obligatoire

Il est souhaitable de rappeler aux candidats le format de l'épreuve. Dans le cas où le candidat, par méconnaissance des modalités de l'épreuve, n'a pas préparé de prise de parole, l'examineur fera preuve de bienveillance et l'encouragera, avant la prise de parole, à exprimer une ou des démarches ayant fait appel à la langue ou une ou des démarches professionnelles illustrant son parcours.

<p>Partie 1 : 5 minutes maximum</p> <p>(Pas de temps de préparation)</p> <p>Notée sur 4 points</p>	<p><u>Expression orale en continu</u></p> <p>Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat.</p> <p>Le candidat présente et rend compte :</p> <ul style="list-style-type: none">• soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;• soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger. <p>Pour son exposé, le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut en effet être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension de son propos sur le travail, projet, produit ou service qu'il a réalisé ou sur l'expérience professionnelle qu'il a vécue.</p>
<p>Partie 2 : 5 minutes maximum</p> <p>Notée sur 4 points</p>	<p><u>Expression orale en interaction</u></p> <p>À la suite de l'exposé du candidat se déroule un échange oral d'une durée maximale de 5 minutes. L'échange prend d'abord appui sur l'exposé du candidat (questions, demandes d'explications complémentaires). Si le candidat s'est peu exprimé à la 1^{ère} partie, l'examineur peut ouvrir et élargir l'entretien à d'autres questions.</p>